

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 21

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 2

Absents : 2

Votants : 27

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSES :

Mme JANISSET, M. MARCON

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_038

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : Pôle
d'Equilibre Territorial
et Rural de la Jeune
Loire : Participation
2026**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la participation à verser au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Jeune Loire pour l'exercice 2026 qui s'élève à 52 773,27 € (soit 2,53 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_038-DE
Reçu le 05/03/2026